

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

### COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur-Maire.  
Mme DUBOIS, M. ASQUIN, Mmes BOULARD, DION, MAILLET,  
M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, M. ROULY, Adjoints au Maire.

MM. BOUTEILLER, TAILLEUX, Mmes THEBAULT, GUILLEMIN,  
MM. BLANGUERNON, KERMARREC, Mmes VATEY, PLATE,  
M. GADAL, Mmes VENARD, DUNET, M. NODJIRIM,  
Mme. DELAHAYE, M. MARTINE, Mme CRISTIEN, Conseillers  
Municipaux.

Etaient Excusés : MM. MARQUES, BERENGER, Adjoints au Maire.

Mme ZAHAF, MM. FABIUS, CHIREN, PREPOLESKI,  
Mme QUINIO, M. EZABORI, Mmes BELAOUNI, GUILLOT,  
Conseillers Municipaux.

Etait Absent : M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal.

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. le Maire adresse ses vives félicitations à M. Laurent FABIUS pour sa brillante réélection, au premier tour de scrutin, en qualité de député de la Seine-Maritime et pour sa récente nomination par le nouveau Président de la République au poste de Ministre des Affaires Etrangères.

M. le Maire indique par ailleurs que l'état de santé de M. Jacques MARQUES, hospitalisé depuis quelques jours à la suite d'une attaque cérébrale, serait en légère amélioration, et formule à l'égard de l'intéressé ses vœux de prompt et complet rétablissement.

#### Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Mme Sandra CRISTIEN est désignée.

#### Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

#### Election d'un adjoint au Maire.

M. Laurent FABIUS a présenté sa démission du mandat de 1<sup>er</sup> adjoint au maire à M. le Préfet de la Seine-Maritime qui l'a acceptée. Il demeure conseiller municipal.

Considérant en conséquence la vacance d'un poste d'adjoint au maire, il est décidé :

- de prendre acte de la démission du 1<sup>er</sup> adjoint.
- de conserver le nombre d'adjoints fixé à 10 par précédente délibération du 15 mars 2008.
- de modifier ainsi qu'il suit le rang des adjoints :

- ◆ 1<sup>er</sup> adjoint : Mme Carol DUBOIS
- ◆ 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Jacques MARQUES
- ◆ 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Jacques ASQUIN
- ◆ 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Aline BOULARD
- ◆ 5<sup>ème</sup> adjoint : Mme Nicole DION
- ◆ 6<sup>ème</sup> adjoint : M. Didier BERENGER
- ◆ 7<sup>ème</sup> adjoint : Mme Corinne MAILLET
- ◆ 8<sup>ème</sup> adjoint : M. Lionel ROSAY
- ◆ 9<sup>ème</sup> adjoint : Mme Françoise LEFEBVRE
- ◆ 10<sup>ème</sup> adjoint : poste vacant à pourvoir par une élection à laquelle il est immédiatement procédé.

Sur la proposition de M. le Maire la candidature de M. Nicolas ROULY est présentée ; aucun autre membre de l'assemblée délibérante ne fait acte de candidature.

Il est procédé au vote, au scrutin secret à la majorité absolue ; le résultat en est le suivant :

- Effectif du Conseil Municipal : 35
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 32 (24+8 pouvoirs)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Au premier tour de scrutin, M. Nicolas ROULY obtient 32 voix, soit plus de la majorité absolue des suffrages exprimés ; il est en conséquence proclamé élu 10<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.

## DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

### COMMUNICATIONS

#### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont Acte.

6 décisions relevant de la gestion normale et courante de la commune ont été prises entre le 21 mars et le 23 mai 2012.

Par ailleurs, 75 marchés ont été signés par délégation au cours de la période du 21 février au 4 juin 2012.

#### Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2011.

Dont Acte.

En 2011 les actions de solidarité menées par la Ville ont à nouveau été multiples et ont mobilisé des moyens très significatifs.

Elles ont en priorité concerné :

- L'emploi et les familles.
- L'éducation et les jeunes.
- Le logement social.
- La santé, l'insertion sociale et la prise en compte des handicaps.
- Le Centre Communal d'Action Sociale.

## DELIBERATIONS

### Comptes administratifs 2011. Budget principal et lotissements communaux.

Adopté à l'unanimité

Conformément à la loi M. le Maire, qui ne peut participer au vote de cette délibération, quitte la salle du Conseil Municipal en laissant à Mme DUBOIS, 1ère adjointe, le soin de présenter ce dossier.

Les résultats sont les suivants :

#### 1) Budget Ville

|  |                |
|--|----------------|
| - Excédent brut 2011 de la section de fonctionnement : | 7 726 251,99 € |
| - Résultat brut comptable au 31/12/2011 :              | 5 637 424,28 € |
| - Résultat net comptable au 31/12/2011 :               | 923 160,13 €   |

#### 2) Budget annexe des lotissements communaux

|   |              |
|---|--------------|
| - Résultat à la clôture de l'exercice précédent : | 165 888,63 € |
| - Résultat de l'exercice 2011 :                   | 32 275,32 €  |
| - Résultat de clôture :                           | 198 163,95 € |
| - Résultat net :                                  | 198 163,95 € |

### Comptes de gestion 2011 de M. le Receveur Municipal. Ville et lotissements communaux.

Adopté à l'unanimité

Les soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, tels qu'ils sont exposés dans le compte administratif qui vient d'être adopté, sont intégralement repris dans le compte de gestion établi par le Receveur.

A l'issue du vote de cette délibération, M. le Maire reprend la présidence de séance.

### Budgets supplémentaires 2012. Ville et lotissements communaux

Adopté à l'unanimité

#### 1) Budget Ville

Il s'équilibre à 940 168,13 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 7 376 901,82 € en recettes et dépenses d'investissement.

#### 2) Budget des Lotissements Communaux

Le total de la section de fonctionnement est de 396 327,90 €, et de 594 491,85 € pour la section d'investissement.

### Versement d'une subvention exceptionnelle au Judo Club de Grand Quevilly.

Adopté à l'unanimité

Cette association sportive recevra une somme de 10 000 € afin de soutenir les efforts qu'elle accomplit en faveur de la formation des jeunes.

### Versement d'une subvention à la Société Quevilly Habitat. Quartier Matisse.

Adopté à l'unanimité (les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

La Ville participera à hauteur de 320 000 € au financement d'un programme de construction de 42 logements en location-accession dans le quartier Matisse.

### Garanties d'emprunts à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité (les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).  
La garantie communale est octroyée à hauteur de 3 475 000 € pour des emprunts contractés pour la réhabilitation de 376 logements dans le quartier Delalande et la construction de 4 pavillons avenue du Général Leclerc.

#### Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Adopté à l'unanimité

Ce rapport est présenté pour validation par la CREA ; ses éléments nouveaux sont les transferts de charges résultant des prises de compétence suivantes :

- politique de la ville, solidarité, sport, culture et ludisports 76 pour les communes du pôle d'Elbeuf.
- voirie, tourisme, ludisports 76 pour les communes du pôle de Duclair.
- label « Ville et pays d'art et d'histoire » pour la ville de Rouen.

#### Restructuration du restaurant du village scolaire. Concours de maîtrise d'œuvre. Désignation des membres du jury et fixation de la prime versée aux candidats.

Adopté à l'unanimité

Le jury de concours sera ainsi constitué :

- Président : M. Marc MASSION, Sénateur-Maire.
- Membres titulaires : M. ROSAY, Mme MAILLET, M. ASQUIN, M.TAILLEUX et M.ROULY.
- Membres suppléants : M. MARTINE, Mme BOULARD, M. PREPOLESKI, M.EZABORI et M.NODJIRIM.
- Personnalités qualifiées : 3 architectes dont M. DAVEAU du Groupe RJ Architectes.
- Membres ayant voix consultative : le Trésorier Municipal, le représentant de la DGCCRF, M. LANNIER, M.CHAGNAUD et Mme HEBERT.

Les 3 candidats retenus qui remettront un projet recevront chacun une prime dont le montant est fixé à 12 000 € HT, et les architectes une indemnité de 400 € HT maximum augmentée des frais de déplacement pour une demi-journée.

#### Remboursement des frais de formation et de mission.

Adopté à l'unanimité

Cette délibération a pour objet de fixer les modalités de remboursement selon la réglementation en vigueur.

Les précédentes dispositions ayant été prises en la matière sont par conséquent annulées.

#### Créations d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Les besoins et l'accroissement de la charge de travail au Service Education nécessitent la création de 10 postes d'adjoints techniques, (3 à temps complet et 7 à temps non complet), et d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Par ailleurs, l'ouverture de la nouvelle crèche Delacroix implique la création de 17 postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

#### Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Seront transformés les emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

- 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe en emplois de techniciens au Service Education.
- 1 poste contractuel d'éducateur de jeunes enfants en emploi statutaire au Service Petite Enfance.
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en emploi d'agent de maîtrise au Service des Espaces Verts.

#### Financement par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique des aides techniques et humaines.

Adopté à l'unanimité

Est autorisé la mise en œuvre du dispositif proposé par cet organisme afin de financer au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

#### Attribution du congé bonifié.

Adopté à l'unanimité

Cette délibération concerne les fonctionnaires territoriaux titulaires originaires des départements d'Outre-Mer et de la collectivité territoriale de Saint Pierre et Miquelon qui, tous les 3 ans bénéficieront d'un congé supplémentaire de 30 jours en plus du congé annuel ordinaire, de l'attribution d'une indemnité de cherté de vie et du remboursement de leurs frais de voyage pour eux et leur ayant droit.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR Mme DUBOIS

##### DELIBERATIONS

#### Avenant n°1 à la convention entre la Ville et le Pôle d'Accompagnement Psycho Social.

Adopté à l'unanimité

Cette association connaît actuellement de graves problèmes financiers et fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ; à son initiative un avenant à la convention la liant avec la Ville depuis plusieurs années sera passé afin de réduire le partenariat à 6 mois et la contribution de la collectivité de moitié.

#### Convention entre la Ville et le CCAS pour la délégation de missions.

Adopté à l'unanimité

La Ville a précédemment signé 2 conventions, l'une avec la CREA dans le cadre d'une action intitulée « Chargé d'accueil de proximité », et l'autre avec la CAF concernant la « Maîtrise d'œuvre sociale ».

Compte tenu de la spécificité de ces missions et des compétences nécessaires à leur mise en œuvre, il est décidé de déléguer par convention ces dispositifs au CCAS.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. ASQUIN

##### COMMUNICATION

#### Délégation de service public des marchés d'approvisionnement, foires à tout, fêtes foraines et commerces ambulants hors marchés. Rapport annuel 2011 du délégataire.

Dont acte

Les fréquentations ont été les suivantes :

- Marchés du Québec : de 10 à 15 exposants le mardi et de 22 à 27 exposants le vendredi.
- Marché Delacroix : de 6 à 10 exposants le samedi.
- Foire à tout Delalande : 75 exposants en avril et 57 en septembre.
- Foire à tout du Bourg : 113 exposants.
- Foire à tout Avenue des Provinces : 275 exposants.
- Foire à tout Delacroix : 119 exposants.
- Foire à tout du Québec : 112 exposants.

L'exercice 2011 s'est soldé par une perte de 5 972,05 € (elle était de 6 578,20 € en 2010).

## DELIBERATION

Piscine de Grand Quevilly. Résiliation de la convention passée avec l'Association pour la Gestion de la Piscine.

Adopté à l'unanimité

La ville a lancé une procédure afin de confier la gestion de la piscine à un délégataire de service public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; dans ce contexte il convient de résilier la convention ayant été passée avec l'association actuellement gestionnaire, et ce à la date du 31 décembre 2012.

A propos de cette affaire, M. le Maire tient à préciser que la piscine est un bâtiment communal et qu'elle le demeurera.

## DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

### COMMUNICATION

Délégation de service public du Théâtre Charles DULLIN et du Centre Culturel Marx Dormoy. Rapport annuel 2011 du délégataire.

Dont acte

Le bilan présenté par l'Expansion Artistique et Loisirs Culturels de Normandie est le suivant :

- Taux de fréquentation moyen de 75 % (+ 4 % par rapport à 2010).
- Nombre de représentations : 38.
- Locations et mises à disposition du théâtre : 57.
- Locations et mises à disposition du Centre Marx Dormoy : 33.
- Résultat financier : excédent de 32 497,26 € (+ 7 300 € par rapport à 2010).
- Participation de la ville : 601 685 € (en augmentation de 2%).

## DELIBERATIONS

Plan de conservation partagée des fonds jeunesse en Haute Normandie. Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Livre.

Adopté à l'unanimité

Depuis 2009 la ville est liée avec cette agence par une convention triennale afin de procéder à une collecte en adressant aux bibliothèques en charge de la conservation des ouvrages jeunesse en bon état mais retirés du prêt.

Il convient de renouveler cet engagement de coopération pour la période 2013 à 2015.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Réseau d'Echanges de Savoirs.

Adopté à l'unanimité

Une somme de 400 € sera versée à cette association afin de l'aider à financer l'acquisition d'une sur jeteuse pour ses activités de couture.

Prix « 7 à Lire ». Dotation.

Adopté à l'unanimité

Ce prix littéraire organisé en direction des élèves de cycle 3 sera doté d'une somme de 500 € partagée en 250 € pour l'auteur et 250 € pour l'illustrateur.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY, en remplacement de M. BERENGER, excusé.

DELIBERATIONS

Dénomination de voie. Quartier Matisse.

Adopté à l'unanimité

La voie située entre les lots 205 et 206 du quartier Matisse sera dénommée Berthe MORISOT : artiste-peintre impressionniste née le 14 janvier 1841 et décédée le 2 mars 1895.

Métrobus. Avenant n°2 à la convention de transfert et de superposition de gestion.

Adopté à l'unanimité

La CREA a proposé d'appliquer à chaque commune membre des dispositions plus avantageuses que celles de la convention de base qui prévoyait une répartition égale des charges entre les collectivités et l'agglomération.

Suite à la signature de cet avenant n°2 cette répartition sera de 1/6<sup>ème</sup> pour la ville et de 5/6<sup>ème</sup> pour la CREA.

Convention d'enfouissement téléphonique. Aménagement de la rue Alfred du Musset (de la rue Pierre Lefrançois à la rue Michel Anquier).

Adopté à l'unanimité

Aux termes de cette convention, le montant dû par la ville à France-Télécom sera de 901,63 € HT et le montant directement pris en charge par France-Télécom sera de 7 500,97 € (projet : fourniture des chambres, fourniture et pose de câblage).

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme MAILLET

DELIBERATIONS

Contribution financière de la Ville au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département.

Adopté à l'unanimité (M. Nicolas ROULY, qui siège au Conseil Général de la Seine-Maritime, ne participe pas au vote de cette délibération).

Ce fonds est un dispositif du Département qui vise un soutien à l'insertion et une aide à la subsistance des jeunes de la Seine-Maritime.

Afin d'y souscrire, il conviendra d'y apporter une contribution financière calculée sur la base de 0,23 € par habitant, soit au total une somme de 5 939,98 €

Renouvellement des conventions de financement relatives aux accueils de loisirs avec la CAF de la Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité

Les conventions prévoyant la participation financière de la CAF aux frais de fonctionnement des structures d'accueil de loisirs seront renouvelées pour la période 2012/2013. En outre, elles permettront à la ville d'accepter que les familles paient une partie de ce qu'elles doivent par des « bons temps libre ».

## DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

### DELIBERATIONS

#### Achats de matériels d'électricité, plomberie et quincaillerie. Convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

Afin de réaliser des économies, il est opportun de passer des commandes groupées avec d'autres collectivités.

Au cas particulier le groupement sera constitué des villes de Grand Quevilly, Bonsecours, Cléon, Elbeuf sur Seine, Franqueville Saint Pierre, Rouen, Saint Pierre les Elbeuf, Le Trait, les CCAS de Saint Pierre les Elbeuf et du Trait, et le Syndicat Intercommunal du Trait Yainville.

La ville sera le coordonnateur chargé de gérer la procédure de consultation et de notifier les marchés.

#### Exercice du droit de préemption urbain rue Pierre Corneille.

Adopté à l'unanimité

La ville envisage la création d'une trame paysagère dont le but est de réaliser une transition entre le Bourg et les industries par la constitution d'une lisière écologique.

Pour ce faire, elle pourrait être amenée à l'avenir à exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés mises en vente situées de part et d'autre de la rue Pierre Corneille, ce qui nécessite de modifier le périmètre de préemption actuel fixé par précédente délibération du 21 juin 2010 qui sera par conséquent annulée.

#### Aménagement de l'espace Champlain. Déclassement d'une partie du domaine public.

Adopté à l'unanimité

En application de la délibération du 19 décembre 2011 l'enquête publique s'est déroulée du 13 février au 2 mars 2012 à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Est en conséquence autorisée la signature d'un arrêté prononçant le déclassement d'une partie du domaine public de 10629 m<sup>2</sup> situés rue Samuel de Champlain.

#### Désaffectation de locaux de service public de l'enseignement et déclassement du domaine public à usage scolaire.

Adopté à l'unanimité

Afin que la ville puisse disposer librement de logements jusqu'alors réservés aux enseignants, il sera, après avis favorables émis par l'Inspection Académique et la Préfecture, procédé à la désaffectation et au déclassement du domaine public des logements situés 26 rue Louis Pasteur et 15A rue Maryse Hilz.

#### Vente d'une propriété bâtie appartenant à la ville située 10 rue Henri Matisse.

Adopté à l'unanimité

Le prix de la mise en vente de cette propriété privée en très bon état est fixé à



250 000 €; la cession interviendra au profit de l'acquéreur potentiel ayant formulé l'offre la plus élevée.

#### Avenant n°9 à la convention de gestion des immeubles communaux par la Société Quevilly Habitat

Adopté à l'unanimité (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

Cet avenant a pour but d'ajouter aux 47 propriétés communales dont la gestion est confiée par la ville à la société Quevilly Habitat un logement de 162,82 m<sup>2</sup> sis 26 rue Louis Pasteur.

#### Procédure d'abandon manifeste d'une propriété sise 13 rue de l'Industrie.

Adopté à l'unanimité

Cette propriété bâtie est inhabitée depuis plusieurs années, elle ne présente aucune dégradation mais est régulièrement occupée par des squatteurs, ce qui génère des problèmes de sécurité et d'insalubrité ainsi que des troubles de voisinage.

Une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste sera mise en œuvre comportant obligation pour le propriétaire de faire cesser ledit état sous peine d'encourir une mesure d'expropriation.

#### Loi du 20 mars 2012. Majoration des droits à construire.

Adopté à l'unanimité

Cette majoration des droits à bâtir de 30 % est uniquement applicable pour les extensions et nouvelles constructions à usage d'habitation, mais elle n'a pas pour effet de modifier une règle édictée par les servitudes d'utilité publique. Conformément à la loi, une note d'information doit être mise à la disposition de la population avant le 20 septembre 2012, et les observations pourront être, soit portés sur un registre tenu en mairie à cet effet, soit être envoyées sur papier libre. Le Conseil Municipal pourra ensuite décider d'appliquer oui non cette loi.

M. le Maire précise qu'il s'agit de se conformer aux dispositions d'une loi qui, selon toute vraisemblance, sera prochainement abrogée.

#### Modification de plan local d'urbanisme. Lancement de la procédure.

Adopté à l'unanimité

Une troisième modification du plan local d'urbanisme est envisagée, portant sur les points suivants :

- Substitution des rayons SEVESO par les périmètres de danger du « porter à connaissance risques industriels » du 20 avril 2012.
- Intégration des éléments d'informations concernant les risques industriels.
- Modification de certains articles des règlements de zones pour préciser certains points.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

#### DELIBERATIONS

#### Quevilly Etudes Supérieures. Année scolaire 2012/2013.

Adopté à l'unanimité

Pour l'année scolaire 2011/2012, 143 étudiants ont pu bénéficier de l'aide de la ville pour un montant total de 232 739 €.

L'aide apportée aux étudiants sera augmentée de 2 % par rapport à celle octroyée en 2011/2012.

Quevilly Etudes Secondaire. Année scolaire 2012/2013.

Adopté à l'unanimité

Pour l'année scolaire 2011/2012, 165 collégiens et 50 lycéens ont bénéficié de l'aide de la ville pour un montant total de 15 272 €.

Le barème des bourses communales pour 2012/2013 sera en moyenne rehaussé de 2 %.

Projet d'école élémentaire Henri Ribière. Versement d'une subvention.

Adopté à l'unanimité

Une subvention exceptionnelle de 250 € est attribuée à cet établissement pour l'aider à financer un projet art plastique lié à l'environnement et au développement durable.

Cette subvention s'ajoute à celle de 300 € précédemment octroyée sur l'exercice 2012 pour le projet « défi lecture ».

Opération « Un Elève, Un Ordi » 2012. Conventions de mise à disposition d'un micro-ordinateur. Cession des micro-ordinateurs aux parents.

Adopté à l'unanimité

Les élèves de CM2 (environ 294), les enseignants des classes de CLIS et les nouveaux enseignants seront dotés de l'équipement suivant :

- Un micro-ordinateur multimédia.
- Une suite bureautique (traitement de texte, tableur).
- Divers logiciels pédagogique.

A l'issue de la mise à disposition, les modalités de cession de ce matériel restent inchangées, seul le prix (pour les parents domiciliés hors commune ou quittant la commune) est actualisé en fonction du coût d'acquisition (599,22 € pour juin 2012).

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 19 heures 15.